

10 juin\ 2021

GUIDE DE VOTE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE THERADIAG

PARTICIPEZ À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUIN 2021 SUR SECONDE CONVOCATION

Retrouvez dans ce guide toutes les informations relatives aux modalités de vote

Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition par email : theradiag@newcap.eu

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

L'Assemblée Générale Mixte convoquée le 6 mai 2021 n'ayant pas pu valablement délibérer sur les résolutions extraordinaires faute de quorum, je vous confirme la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire sur seconde convocation <u>le 10 juin 2021 à 14h00</u> au siège social de la Société, à huis clos hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. Il est important pour Theradiag de réunir le quorum nécessaire afin que l'Assemblée générale extraordinaire puisse valablement délibérer. Ainsi, je me permets de vous inviter à y participer selon les modalités suivantes :

- En votant par internet : la plateforme VOTACCESS est ouverte à compter du 17 mai 2021 jusqu'au 9 juin 2021 à 15h00. Si votre intermédiaire financier (votre banque) est adhérent à cette plateforme VOTACCESS, vous pouvez vous connecter avec vos identifiants habituels sur votre interface de gestion de vos actions.
- En votant par correspondance ou en vous faisant représenter en donnant pouvoir au Président ou à un tiers:
 - Voter par correspondance ou donner Pouvoir au Président: voter de préférence par voie électronique via la plateforme VOTACCESS ou envoyer le formulaire de vote à l'adresse <u>AG@theradiag.com</u> au plus tard le lundi 7 juin 2021 <u>accompagné de votre attestation de détention de titres</u>;
 - **Pouvoir à un tiers** : voter de préférence via la plateforme VOTACCESS ou si votre établissement teneur de compte n'est pas connecté au site VOTACCESS :
 - <u>Si vous êtes actionnaire au nominatif</u>: envoyer un email **au plus tard le quatrième jour précédant l'Assemblée générale, le dimanche 6 juin 2021** à <u>ct-mandataires-assemblees@caceis.com</u> contenant les informations suivantes: nom de l'émetteur concerné, date de l'AG, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant, nom, prénom et adresse du mandataire.
 - <u>Si vous êtes actionnaire au porteur</u>: demander à l'intermédiaire financier du mandant l'envoi d'une confirmation écrite par email à l'adresse suivante <u>ct-mandataires-assemblees@caceis.com</u> au plus tard le quatrième jour précédant l'Assemblée générale, le dimanche 6 juin 2021.

Vous pouvez assister à la présentation retransmise en direct et dans son intégralité via le lien suivant https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_fIC-I7GzTSeRb4BeSupaMQ (auquel il convient de s'inscrire préalablement à la date de l'Assemblée). La retransmission en différé de l'Assemblée sera disponible sur le site internet de la Société après sa tenue.

Vous pouvez, en amont, adresser vos questions écrites par email à <u>AG@theradiag.com</u>, accompagnés d'une attestation de détention de titres, *elles seront prises en compte lors de leur réception au plus tard le mardi 8 juin 2021 à zéro heure*, heure de Paris.

Vous trouverez également l'ensemble des documents nécessaires à votre participation à l'Assemblée générale du 10 juin 2021 sur notre site internet http://www.theradiag.com/fr/assemblee-generale/, dans la rubrique Investisseurs / Assemblée générale.

Bertrand de Castelnau, Directeur Général

www.theradiag.com — 1



Fig. 3. Je vote via ma banque en utilisant VOTACCESS ou en me connectant sur le site OLIS

Je suis actionnaire au porteur

Je me connecte au portail Internet de ma banque où sont logées mes actions Theradiag. Si elle est adhérente à la plateforme VOTACCESS, je clique sur l'icône « AG » qui apparaît sur la ligne correspondant à mes actions Theradiag.

Je me connecte à la plateforme VOTACCESS via le site OLIS Actionnaire https://www.nomi.olisnet.com, avec mon identifiant rappelé sur le Formulaire Unique communiqué avec la brochure de convocation ainsi que mes code d'accès habituel.

Si je n'ai pas mes identifiants, je peux en faire la demande par courrier à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle, 92 130 Issy les Moulineaux, qui doit la recevoir au plus tard le 7 juin 2021.

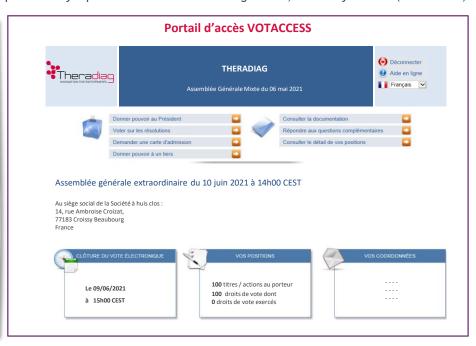
Je suis actionnaire au nominatif

Je renseigne mes choix

Une fois connecté sur la plateforme, suivre les indications apparaissant à l'écran afin de demander une carte d'admission, voter par correspondance ou donner procuration au Président ou toute personne physique ou morale de votre choix.

- Dans ce contexte, il est rappelé qu'aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande. Toutes les modalités sont indiquées dans l'avis de réunion paru au BALO le 17 mai 2021 et seront indiquées dans l'avis de convocation à paraître au BALO et au JAL le 26 mai 2021.
- Je souhaite donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers :
 - Je peux voter jusqu'à la veille de l'Assemblée générale, soit le 9 juin 2021 (15h00 CEST).

Pour information, la
plateforme VOTACCESS
sera accessible du 17 mai
2021 au 9 juin 2021 à
15h00
au-delà de cette date, il
ne vous sera plus possible
de vous connecter à la
plateforme VOTACCESS.





À noter : il est préférable de ne pas attendre la veille de l'Assemblée générale pour voter afin d'éviter une possible saturation du site VOTACCESS.



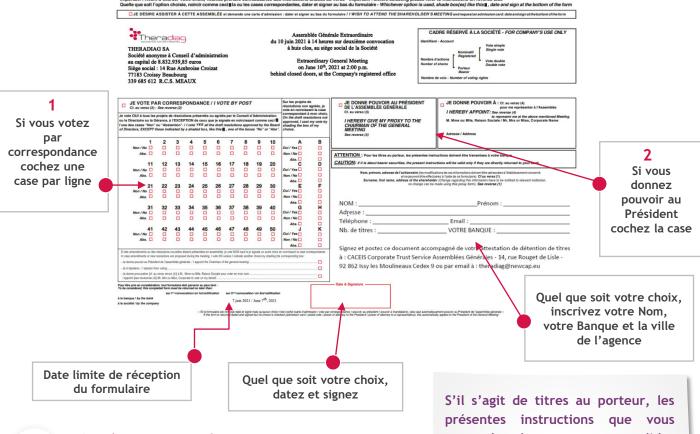
Mode d'emploi pour compléter le bulletin de vote ou transmettre mes pouvoirs

Je suis actionnaire au porteur Le formulaire de vote par correspondance est disponible sur le site de la Société et doit être renvoyé complété auprès de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion de vos titres. Le formulaire doit être reçu au plus tard 3 jours avant l'Assemblée soit le lundi 7 juin 2021.

Attention, les actionnaires au porteur doivent s'assurer que leur attestation d'inscription en compte (ou de participation) délivrée par leur intermédiaire financier est bien associée à leur formulaire de vote. En dernier ressort, le formulaire peut-être envoyé complété et accompagné de l'attestation de participation par voie électronique à l'adresse : theradiag@newcap.eu

Je suis actionnaire au nominatif Je remplis le formulaire de vote et je l'envoie à CACEIS dans l'enveloppe T jointe au pli de convocation ou bien au siège social de la société Theradiag pour réception au plus tard 3 jours en amont de l'Assemblée générale, soit le lundi 7 juin 2021. Nous vous recommandons d'adresser votre formulaire par voie électronique : <u>AG@theradiag.com</u>

 Ne pas utiliser à la fois « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » ET « JE DONNE POUVOIR A ». (Art. R. 225-81 du Code de commerce). La langue française fait foi.





Les documents sont à nous retourner :

- ⇒ soit par email à AG@theradiag.com
- ⇒ soit par la poste au siège social de la Société :

THERADIAG 14, rue Ambroise Croizat, 77183 Croissy Beaubourg présentes instructions que vous avez données ne seront valides qu'accompagnées de l'attestation de participation établie, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.



Textes des résolutions

Veuillez trouver ci-après à titre d'information la liste exhaustive des résolutions extraordinaires soumises à l'assemblée générale.

- 11ème résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public;

créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes;

- 13ème résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires;
- 14ème résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires;
- 15ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas;
- 16ème résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 70.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 70.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées;
- 17^{ème} résolution: Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions;
- 18^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société;
- 19ème résolution : Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société;





accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances;

21ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société

par voie d'annulation d'actions

THERADIAG ET LA BOURSE | AU 17/05/2021

Mnémonique/ISIN : ALTER / FR0004197747
 Marché : Euronext Growth Paris

Nombre d'actions : 8 745 485Cap. Boursière : 18 M€

VOS CONTACTS

THERADIAG

14, rue Ambroise Croizat,

77183 Croissy Beaubourg

Tél.: 01 64 62 10 12

contact@theradiag.com

www.theradiag.com

NEWCAP

Communication financière te Relations Investisseurs theradiag@newcap.eu



www.theradiag.com 5